

2024-014

SEANCE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le jeudi 15 février 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 19
Nombre de Membres présents : 18	Votes Contre : 5
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

### PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Héléne BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

### ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Daniel DAMMERY pouvoir à Chantal BOISNIER, Sophie LAGREE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Héléne BELLUT pouvoir à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN.

### ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Héléne BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETARE DE SEANCE : Eric MAUCORT

### Cession : Ancien tribunal de Chinon

*Vu la présentation diffusée lors du conseil municipal du 15 novembre 2021, consacré spécialement au programme Action Cœur de Ville et les échanges qui ont suivi au sein du conseil ;*

*Vu la délibération n°2021-167 de la Ville de Chinon en date du 14 décembre 2021 relative aux appels à projets de la Ville ;*

*Vu la délibération n°2022-162 de la Ville de Chinon en date du 13 décembre 2022 relative au choix du candidat concernant l'appel à projet du l'ancien Tribunal ;*

La Ville de Chinon a délibéré en date du 13 décembre 2022 pour désigner le candidat retenu dans le cadre de l'appel à projet de l'ancien Tribunal.

Pour rappel, le Conseil Municipal validait le choix de la Commission d'urbanisme du lundi 30 novembre 2022, à savoir de céder l'ancien Tribunal au Groupe CIR (Compagnie Immobilière de Restauration) dont le projet consiste à le réhabiliter pour y installer deux commerces et neuf 9 logements de standing.

Deux prix de vente avaient été fixés, pour varier en fonction du projet du Groupe CIR à savoir :

- 410 000 € sans aménagement des combles.
- 425 000 € avec aménagement des combles.

Le Permis de Construire déposé ne prévoyant pas l'aménagement des combles, le prix de vente de 410 000 € a été retenu.

Il doit être précisé que le Groupe CIR se portera acquéreur du bien communal via sa société de marchand de biens « France Pierre Patrimoine ».

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITÉ (5 VOIX CONTRE : Mme BAUDIN et 1 pouvoir, Mme VUILLERMOZ et 1 pouvoir et M. DAVIET) :*

- **PRÉCISE** que l'ancien Tribunal de Chinon sera vendu à France Pierre Patrimoine, société du Groupe CIR ;
- **PRÉCISE** que le prix de vente est de 410 000 € ;
- **DÉSIGNE** l'Etude CHEVALIER & ANGLADA pour représenter la commune de Chinon dans le cadre de la rédaction des actes à intervenir ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou Madame BOISNIER, adjointe déléguée, à signer les actes notariés et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à CHINON, le 22 février 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/02/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.